

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelleier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 15 janvier 1844.

Il est triste d'avoir toujours à répéter les mêmes critiques, après avoir constaté toujours les mêmes fautes, les mêmes faiblesses, la même impuissance. Les journaux ministériels ne manqueront pas de s'écrier que le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne est plein de sagesse, de dignité et de convenance, qu'il répond à toutes les espérances, justifie toutes les prévisions, etc.; et nous devons, nous, répéter encore que ce projet n'est, à peu de chose près, qu'une insignifiante paraphrase, restant dans l'ornière de l'imitation, n'osant s'élever à aucune considération de quelque valeur, n'émettant aucune pensée qui n'ait traîné dans tous les compliments de fête ou de jour de l'an depuis dix années. Qu'on le relise ce projet, et que l'on dise s'il ne ressemble pas à une amplification d'écolier plutôt qu'au langage d'une chambre des députés du pays.

Que le ministère prétende, affirme que le commerce intérieur et l'industrie prennent chaque jour un plus rapide essor, cela se comprend; le cabinet voudrait persuader au pays qu'il est heureux, cela le dispense de chercher à réaliser ce bonheur. Mais que les députés qui appartiennent à cette industrie, à ce commerce dont les plaintes retentissent chaque jour, qui ont vu leurs souffrances et en ont pu sonder les causes, se rendent les complices d'une pareille tromperie, c'est vraiment ce qu'il est impossible de comprendre. L'agriculture, qui a besoin d'encouragements, se confie, dit-on, à la sollicitude de l'administration. Mensonge! Cette agriculture que dévore la lèpre de l'usure, qui succombe sous les frais du prêt par hypothèque, réclame le bienfait de banques agricoles, et le réclame vainement, sans que l'on montre nul souci de ses plaintes légitimes. Le prêt par hypothèque amène l'expropriation; celle-ci grève les immeubles d'un droit de mutation, et c'est peut-être dans le déplorable calcul de tels revenus qu'il faut chercher la cause de l'incurie du pouvoir à l'égard de l'agriculture. Non, il ne suffit pas d'avoir créé des comices, quelques fermes-modèles, et de payer quelques jardiniers pour tailler des mûriers; il faut des institutions de crédit pour arracher l'agriculture au marasme, et quand on ne fait rien dans ce but, on n'a pas le droit de dire que cette agriculture se confie à la sollicitude de l'administration, parce que cela n'est pas vrai.

Ecoutez le rapporteur de la commission de l'adresse: il répète les paroles mêmes de la couronne et assure avec elle que le bien-être des citoyens est dû au développement régulier des institutions que la France s'est données. Quels esprits faibles pense-t-on abuser par de telles paroles? La France, par son triomphe de juillet, s'était donnée la liberté, avait semé les germes qui devaient en effet, en se développant, la rendre heureuse et puissante; demandez au pouvoir ce qu'il a fait de cette liberté, ce que sont devenus entre ses mains les germes qu'il devait féconder. La liberté! il a fait pour elle la loi contre les associations, destinée à mettre l'individualisme à la place des sentiments nationaux, dans la pensée que l'individualisme ne renverse pas. Il venait de séparer les hommes, il a voulu empêcher l'émission de leur pensée, et il a fait les

lois de septembre, profitant des insurrections qui avaient pris naissance dans son refus de développer la liberté qui l'avait élevée. Ce n'était pas assez de ces deux atteintes portées à la liberté de l'homme, à la liberté de la pensée; il a voulu arracher à ceux qu'il accusait les garanties que la loi leur donnait, et il a essayé de faire du jury un instrument en modifiant sa constitution, plus tard en créant les jurés probes et libres.

Le pays demandait une loi sur la liberté individuelle, il la demande encore; il réclame l'abaissement successif du cens électoral, gradation qui doit mener sans secousse au vote de tous les citoyens; il voulait, pour parer aux souffrances que jette inopinément dans les classes ouvrières l'absence de labeur, que l'on s'occupât d'organiser le travail: dites-nous quels efforts le pouvoir a faits pour donner satisfaction aux légitimes espérances de la nation. C'eût été là, en effet, le véritable développement des institutions; mais, au lieu de le favoriser, il l'a combattu de toutes ses forces.

Le projet d'adresse nous promet, lui aussi, que la chambre cherchera dans de sages économies le moyen d'établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Vaines paroles! Si le pays avait pu se laisser prendre un moment aux promesses du pouvoir, il devrait aujourd'hui comprendre ce qu'elles valent. M. le ministre des finances a présenté le budget de 1845; il s'élève à 1372 millions, 32 millions de moins que celui de 1844, 19 millions de plus que celui de 1843. Ajoutez à ce chiffre tous les crédits supplémentaires ouverts avec tant de facilité, et qui semblent ne rien coûter parce qu'on n'a pas à les demander aux chambres, et vous comprendrez qu'il n'y aura pas d'économie cette année plus que les précédentes. Comme il n'y a pas moyen d'équilibrer le budget, sinon en faisant des économies ou en augmentant les recettes, et que la présentation du budget n'offre aucune économie, nous sommes donc amenés à conclure que l'équilibre du budget, s'il a lieu, sera dû entièrement à l'augmentation des recettes, résultat qui doit être attribué au mot de M. Humann: «Faites rendre à l'impôt tout ce qu'il peut rendre.» Nous ne savons pas trop quelle reconnaissance le pays devra au pouvoir pour un équilibre acheté ainsi.

Il eût été de bon goût de ne pas parler de la paix quand on sait à quel prix elle est conservée. Sur l'Espagne et la Grèce, pas une pensée, la répétition du discours. Mais êtes-vous les représentants de la nation pour redire mot à mot ce que vous avez entendu, pour n'avoir pas un système de politique extérieure ou pour ne pas oser le faire connaître? Que penser d'une chambre qui débiterait par une telle abnégation?

La question du droit de visite a été abordée; il était impossible que M. Guizot ne fût pas interpellé sur ce qu'il a dû faire pour obéir au vœu exprimé par la chambre dans la dernière session. Nous apprendrons bientôt si les promesses faites au pays ne sont pas une nouvelle mystification.

Le projet d'adresse parle des chemins de fer; pas un mot qui rappelle le pouvoir à un système meilleur, à l'exécution et à l'exploitation par l'état, qui lui fasse comprendre que de pareilles

dépenses sèment pour l'avenir, et que se créer des revenus, c'est donner de la diminution de l'impôt une garantie plus sûre que toutes les paroles ministérielles. Sur l'instruction, rien qui engage, qui fasse pressentir un plan. Espérons que sur toutes ces questions la discussion fera surgir quelques idées généreuses. Le projet est terminé par un mot sur le serment destiné à faire naître des orages dans la chambre. On commet une faute en soulevant une telle discussion, qui ne peut qu'être fatale au pouvoir; désintéressés dans la question, nous ne pouvons que gagner à voir les légitimistes et les hommes du milieu se reprocher leurs erreurs, l'oubli de leurs serments et le mépris de la foi jurée.

Paris, le 13 janvier 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons presque fait une course inutile en allant cet après-midi au Palais-Bourbon pour recueillir les noms des députés inscrits pour parler dans la discussion générale de l'adresse. A la différence de ce qui se pratique ordinairement, très-peu de députés se sont fait inscrire pour prendre part à cette discussion. La liste des orateurs pour est restée vierge et dans toute sa blancheur; la liste des orateurs contre n'a rien que trois noms, ceux de MM. Cordier, Gustave de Beaumont et de Courtais. On paraissait même croire cet après-midi à la chambre qu'en l'absence de tout contradicteur, ces honorables députés renonceraient à la parole, et qu'il n'y aurait pas de discussion générale. Dans ce cas, la discussion sur les articles commencerait immédiatement, et dès lundi nous assisterions à un débat animé et pressant de part et d'autre. Nous ne nous en plairons pas. Nous croyons qu'il y a de bonnes vérités à dire, et plus tôt on les dira, mieux cela vaudra pour ceux qui les feront entendre comme pour le pays qui les recueillera.

Les députés du centre gauche se réunissent ce soir; la gauche-Barrot se réunira demain à deux heures. Dans ces deux réunions, on arrêtera les diverses questions sur lesquelles l'attention de la chambre sera spécialement appelée, et on distribuera leurs rôles aux orateurs. S'il est possible de s'entendre sur ce point, le débat en sera moins long, ce qui ne serait pas un mal, mais il n'en sera que plus resserré et plus vif. On s'est beaucoup entretenu aujourd'hui du paragraphe relatif au droit de visite introduit dans le projet d'adresse, bien qu'il n'en soit nullement question dans le discours de la couronne. On paraissait regretter que ce paragraphe eût été accepté par la commission, car l'opposition voulait en faire le sujet d'un amendement qui, venant d'elle, aurait fort embarrassé le ministère. C'est sur la proposition de M. Ducos, après un double refus, que la majorité s'est décidée à parler du droit de visite. On craint que lorsque l'on en sera venu là, le ministère ne fasse crier aux voix par les centres, et qu'ainsi toute discussion ne soit étouffée. On paraît devoir tout faire pour que les choses ne se passent pas ainsi.

Un certain nombre de députés ont commencé à émettre cet avis que le verbe flétrir dont on s'est servi dans le paragraphe relatif aux légitimistes était un mot dangereux, en ce sens qu'avec un peu d'interprétation on pouvait le faire retomber sur beaucoup de monde. On ne pense pas que ce mot soit retiré, mais il soulèvera bien des orages, et l'on dit même que ces orages pourront gronder sur des têtes plus augustes que celles des ministres, ou de plusieurs députés et pairs de France qui ont déjà prêté et oublié plusieurs serments. M. Berryer se tient très-boutonné; il n'a fait part à personne de son système de défense, ou plutôt d'attaque, car on assure qu'il attaquera; mais on peut compter sur une véhémence philippique de sa part. Il s'est con-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 16 JANVIER.

Marie de Camargo.

(Suite.)

— Pardon, pardon, Marie, dit-il de cette voix traîtreusement douce qui avait souvent ému sa belle victime; pardon... mais deux ans d'épreuves, n'était-ce donc pas assez?

Marie jeta autour d'elle un regard inquiet; sa sœur n'était plus là.

— Ma sœur, monsieur le comte? où est ma sœur?

— Ne craignez rien: elle avait besoin de repos, et une femme de confiance l'a conduite dans son appartement. Mais laissons ces soins inutiles... Maintenant, Marie, que rien ne trouble plus mon bonheur: laissez-moi dire que tu es à moi!

— Je suis chez vous, monsieur le comte, dit Marie, tandis qu'un sourire dédaigneux glissait sur ses lèvres, et non à vous.

— Non... mais je vous verrai... tous les jours, Marie!... tous les jours à vos pieds, nul ne viendra me ravir le bonheur que j'éprouve à vous parler de mon amour... Ah! n'est-ce pas qu'un jour, touchée de ma constance, vous me donnerez le droit de dire, comme je l'osais tout à l'heure: Marie, tu es à moi!

— A cela je vois tant d'obstacles, monsieur le comte!...

— Tant d'obstacles?... et lesquels?

— Un d'abord, et le plus puissant de tous: mon indifférence pour vous.

— Marie!... mais tu m'aimes! je l'ai deviné dans ton regard, dans la rougeur qui couvrait ton beau front quand j'arrivais près de toi.

— Mon regard a donc menti, dit vivement la danseuse, et si j'ai rougi, c'était donc par orgueil, par vanité! Eh bien! non... au fait, toute tromperie serait indigne de moi: vous dites vrai, je vous ai aimé... hier je vous aimais encore.

— Est-il possible! et aujourd'hui, Marie! aujourd'hui!...

— Aujourd'hui, c'est fini.

— Allons donc, Marie! dit le comte, un peu déconcerté de l'air franc et sincère de la belle danseuse; vous vous moquez de moi.

— Pas le moins du monde. Je vous ai aimé, parce qu'au milieu de tous ces seigneurs si riches, si insolents, si libertins, vous étiez le seul qui m'eussiez dit: «Je vous aime!» en demeurant respectueux. Je vous aimais, parce que tous ces comtes, ces marquis m'offraient de m'acheter mon amour, et que vous... vous ne me le demandiez qu'en échange du

votre. Mais aujourd'hui la chute a été rude! Voilà que mon chevalier, lui si noble, lui si loyal, ne trouve rien de mieux, pour vaincre les résistances d'une pauvre fille dont la sagesse est la seule gloire, que de l'enlever aux yeux de la foule ébahie, qui, à cette heure, se rit d'elle, et de son vieux père, et de tout ce qu'il fallait aimer et respecter. De quel droit m'avez-vous donc arrachée à la vie que je m'étais choisie?... Le comte de Melun qui se fait ravisseur, qui emploie la violence contre la femme qu'il prétend aimer!... Ah! tenez... c'est là ce qui me fait le plus de mal... J'avais rêvé que vous étiez supérieur à tous les autres hommes... vous étiez mon héros... et maintenant...

La voix de Camargo s'était émue à ces dernières paroles.

— Marie, reprit le comte avec chaleur, tu ne peux m'adresser plus de reproches que m'en suis fait à moi-même... Mais, vois-tu, je serais devenu fou. J'ai bien hésité, bien combattu; j'ai succombé: est-ce ma faute?... Oui, cet enlèvement, cette violence, c'est affreux!... Mais je l'aime tant! là se trouve toute mon excuse. Songe donc aux deux années qui viennent de s'écouler. Ne m'as-tu pas assez vu, timide et suppliant, pleurer à tes genoux, moi, le comte de Melun?... Que de soins! que d'amour! que de respect! Et tu te plains! Si tu avais quelquefois, d'un regard, ranimé mes espérances... si tu m'avais dit: «Espère!» oh! vois-tu, ma bien-aimée Marie, j'aurais attendu long-temps, long-temps sans murmurer ni me plaindre... Mais tu me laissais souffrir sans qu'un mot vint soutenir mon courage... et ma vertu... Alors, désespéré, je me suis écrié: «Elle sera à moi, ou je mourrai!... Elle sera à moi, ou elle ne sera à nul autre!»

— C'était bien la peine d'être vertueux, comme vous dites, pendant deux ans, pour en arriver là!

— C'est que j'attendais une récompense, et qu'elle n'est point venue.

— Et votre projet est donc...

— De te soustraire à tous ces regards, à toutes ces admirations, à tous ces amours dont je suis jaloux.

— Et alors vous me garderez ici?

— Toujours!...

— Grand merci! dit la jeune fille qui avait repris un ton moqueur et enjôlé. Merci de votre amour! mais vous avez mal compris ce qu'il fallait faire pour me plaire. A toute chose, Monseigneur, même à votre amour, je préfère ma liberté, mes triomphes et mon art. Vous ne gagnerez donc rien à me retenir de force dans votre riche prison. Tenez, il est fort mal-adroit d'enlever une danseuse du roi: cela fait un éclat inutile. Vos soins, votre amour m'avaient touché; j'allais peut-être me laisser fléchir, et

voilà que vous m'enlevez! Du bruit! du scandale! fil!... cela seul nous sépare; car maintenant je veux rentrer tête haute à l'Opéra, et avoir le droit, s'il me plaît, de demander justice de votre félonie.

— Ah! vous raillez, Camargo, dit le comte piqué.

— Voulez-vous que je sois sérieuse? Soit, Monsieur le comte; mais alors ce qui me faisait pitié tout à l'heure, quand je riais, m'indigne maintenant que j'y songe sérieusement. Ce n'est pas moi seule que vous avez frappée, c'est toute une famille qui n'avait pas une tache à se reprocher; c'est mon vieux père qui pleure en ce moment et sa fille et l'honneur de son nom. Et moi enfin je vais être, grâce à vous, la fable de la cour et de la ville. Qu'importe, n'est-ce pas, une danseuse! Camargo ou une autre, qu'importe! pourquoi s'est-elle avisée d'être plus sage que les autres? C'est un vol fait à vos plaisirs, et, sans plus hésiter, on sacrifie cette pauvre fille, si bonne, si riante; on l'arrache à sa famille, à la scène où elle brille, à toutes ses affections!... Qui sait pourtant si vous ne détruisez pas le bonheur de toute sa vie? Qui sait si elle n'avait pas donné son amour... si celui qu'elle aimait n'a pas recours au suicide en apprenant qu'elle est perdue pour lui?... Qui sait si elle-même...

— Grand Dieu! Marie!...

— Cela s'est vu, cela pouvait être. Je vous ai dit que je vous avais presque aimé; mais autour de moi il y avait d'autres affections. Avant de rencontrer vos regards, d'autres regards s'étaient arrêtés sur les miens et m'avaient peut-être émue; avant d'entendre votre voix, une voix aussi tendre, aussi harmonieuse, m'avait peut-être parlé d'amour.

— Il se pourrait! vous en aimiez un autre!...

— Cela n'aurait rien de bien étrange. On peut être très-sage et aimer beaucoup; le mal ne serait pas grand. Mais alors, n'est-ce pas? il serait bien et prudent de me rendre la liberté.

— Prudent!... Comment l'entendez-vous? dit le comte, qui pouvait croire que l'on doutait de son courage, dans le cas où il y aurait un rival aimé.

— Parce qu'il n'eût jamais été prudent de garder une femme malgré elle, surtout quand son cœur est dehors; on court le risque d'une mystification.

Le comte, le visage altéré par le dépit, peut-être même par une véritable douleur, se promenait à grands pas; il s'arrêta devant Camargo:

— Jurez-moi que votre cœur ne vous appartient plus, que j'ai un rival aimé et heureux, et que vos portes s'ouvriront devant vous.

Il était si pâle en prononçant ces mots, il y avait tant d'angoisse dans son regard, que Marie en eut pitié et qu'elle n'osa pas mentir, même pour reconquérir sa liberté. Elle dit donc d'une voix plus basse:

tenté de dire qu'il n'épargnerait personne, et l'on sait ce que dans sa bouche un pareil mot doit signifier.

— Le gérant du journal *la Quotidienne* a formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises du 9 qui l'a condamné à un an d'emprisonnement et 8,000 f. d'amende.

— Le projet d'adresse se termine par le paragraphe qui flétrit de coupables manifestations, et qui dit que « notre révolution de juillet, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du serment. » C'est donc à la fin des débats que le combat s'engagera entre les légitimistes et le ministère. Nous ne savons pas ce que fera l'opposition de gauche ; mais nous ne doutons pas qu'elle ne soit très-réservée en cette circonstance. On peut ne pas aimer les légitimistes, et contester à la chambre le droit de leur infliger une flétrissure qu'on n'épargnera peut-être pas plus tard à une autre partie de l'opposition, l'extrême gauche par exemple. Il est vrai que l'extrême gauche en prendrait avec raison peu de souci. La France se moque aujourd'hui du ministère et le persifle en ces mots : « Douze maires destitués un juge suppléant réprimandé, un débit de tabac retiré, une phrase aigre à la chambre des pairs, une phrase violente à la chambre des députés, deux journaux condamnés, deux journaux poursuivis : tels ont été les effets des colères ministérielles. Et après ? »

— M. Defontaines, juge suppléant à Lille, vient d'être condamné à la censure avec réprimande par la cour de cassation, pour avoir fait l'innocent pèlerinage de Belgrave-Square. C'est hier que l'affaire a été appelée devant la cour de cassation. A onze heures et demie, le magistrat inculpé et son conseil ont été introduits dans la grande salle d'audience de la cour, qui, par la fermeture des portes, avait été convertie en chambre du conseil. Nous n'avons que le droit de dire comment procède la cour en ces circonstances. Après les questions ordinaires, le rapport de l'affaire est fait par un conseiller. Le premier président (c'était hier M. Portalis) interroge l'inculpé sur les faits qui lui sont reprochés ; la cour entend ensuite le réquisitoire du procureur-général et la plaidoirie du défenseur, puis la cour rend son arrêt après délibération.

M. Dupin occupait le parquet, assisté des avocats-général. La cour était en robes rouges. A deux heures et demie, M. Defontaines et M. Mandaroux-Vertamy, son défenseur, sont sortis de la chambre du conseil, et le délibéré a commencé. A six heures moins un quart, la délibération de la cour était terminée. M. Mandaroux a été de nouveau introduit. M. Defontaines était déjà reparti pour Lille ; c'est devant son défenseur seulement que l'arrêt motivé a été lu.

Bulletin de la Bourse du Paris du 13 janvier 1844.

La panique d'hier soir était aujourd'hui complètement dissipée. Les premières affaires ont été faites à 82 67 1/2 et 65, mais au parquet la rente n'a ouvert qu'à 82 60 ; elle est tombée à 82 55, mais elle est remontée de suite et ne s'est arrêtée qu'à 82 70 ; elle est restée à 82 65, demandée au parquet et offerte dans la coulisse.

Les fonds anglais sont en baisse de 1/8 à 1/4 0/0.

Cinq pour cent.	124 65	Trois pour cent belge.	76 40
Quatre et demi pour cent.	»	Banque belge.	660
Quatre pour cent.	105 50	Caisse Lafitte.	1112 50
Trois pour cent.	82 50	— — — — —	»
Actions de la Banque.	5232 50	— — — — —	»
Obligations de Paris.	1410	— — — — —	»
Rentes de Naples.	106 50	Paris à Rouen.	825
Etats Romains.	0/0	Paris à Orléans.	837 50
Dette active d'Espagne.	0/0	Rouen au Havre.	650
Cinq pour cent belge.	105 1/2	Strasbourg à Bâle.	230

On lit dans le Commerce :

« On remarque le silence du ministère en présence des imputations si graves formulées contre lui par un magistrat honorable, par un homme qui a donné des gages de dévouement, par M. Madier-Montjau. On s'étonne que le pouvoir reste sous le coup de ces accusations d'un caractère si étrange, si exceptionnel pour notre époque. Un membre de la plus haute magistrature du pays publiant des plaintes semblables mérite cependant de l'attention, ne fût-ce que par la confiance dont l'a investi le choix même du gouvernement. Si les accusations sont vraies, c'est odieux ; si elles ne le sont pas, l'honneur du gouvernement, celui de la justice, sont intéressés à en démontrer la fausseté. La sécurité des citoyens ne pourrait pas rester livrée à des manœuvres aussi coupables. Le ministère s'expliquera-t-il enfin ? »

OUVERTURE DE LA SESSION EN PORTUGAL.

Le 3 janvier, S. M. la reine a fait en personne l'ouverture de la session des cortès.

Voici le discours que S. M. la reine a prononcé :

« Dons pairs et messieurs les députés de la nation portugaise,

— Je ne sais pas tromper, Monsieur le comte, et je crois que je n'aime personne ; mais vos grilles et vos verrous vous feront peut-être haïr.

— Oh ! Marie, si nul homme n'a fait battre ton cœur, tu m'aimeras, je le sens au bonheur que j'éprouve en ce moment.

— Il y a beaucoup de vanité dans ce bonheur-là, dit Camargo avec un sourire mélancolique. Puis elle ajouta avec une aisance parfaite : Monsieur le comte, la nuit avance, et j'ai besoin de repos. Pardonnez-moi si je vous congédie.

Le comte hésita ; mais le ton de Camargo était si naturel, qu'il n'osa pas résister. Après tout, elle n'avait montré qu'une colère de bonne compagnie ; il crut facilement qu'il avait beaucoup à espérer. Le lendemain, les deux sœurs étaient réunies ; Camargo l'avait exigé, et, lorsque le comte fit demander à la belle Marie la permission de se présenter devant elle, elle fit répondre qu'elle n'était pas visible et qu'elle ne recevrait que le soir. Le comte, furieux, allait peut-être forcer la consigne, lorsqu'un ordre du ministre l'appela au palais. Le pauvre amoureux dut obéir ; mais, avant de partir, il ordonna à ses pages et valets de montrer une entière soumission aux ordres de Camargo, excepté cependant le cas où elle demanderait l'ouverture de sa cage dorée.

Camargo, après avoir vainement cherché avec sa sœur quel moyen lui restait pour fuir, s'approcha du lourd balcon de pierre qui ornait sa fenêtre et surplombait la rue, comme si l'air seul était la liberté. Ses yeux s'arrêtèrent sur un jeune homme dont tout le costume était simple et même sévère. Il était appuyé contre une porte qui faisait face à la fenêtre que Marie venait d'ouvrir, et, immobile, il semblait contempler depuis long-temps les murailles de l'hôtel. Camargo tressaillit, fit un geste rapide, et, rentrant dans la chambre, elle appela une espèce de factotum obsequieux, à figure plate et blême, qui paraissait attaché particulièrement à sa personne avec une duègne de quelque soixante ans.

Camargo lui indiqua la rue et lui dit vivement :

— Il y a là un jeune homme qui attend ; allez vite et me l'amenez, je vous prie.

Le factotum demeura la bouche béante et les yeux écarquillés.

— Eh bien ! ne m'entendez-vous pas ?

— Pardon... pardon, mademoiselle... mais M. le comte n'a pas dit...

— M. le comte vous a ordonné d'être soumis. Obéissez, ou à son retour je vous fais chasser.

— Mais ce jeune homme...

— Est un ami, un parent, tête d'Allemand !... M. le comte sait tout, vous dis-je... Et puis vous devez m'obéir ou perdre votre place céans : c'est à vous de choisir.

« C'est avec plaisir que je vois réunis de nouveau autour de moi les représentants de la nation que la loi fondamentale a investis du noble caractère d'interprètes légitimes de l'opinion et des vœux nationaux. »

« Voulez examiner de plus près les besoins de mon peuple, j'ai quitté, pour quelques semaines, la capitale, accompagnée de mon époux et de deux de mes enfants, pour visiter les principales localités de l'Alentejo et de l'Estramadure. J'aime à croire que ce voyage n'aura pas été sans utilité pour le bonheur des habitants, dont je me plais à reconnaître publiquement l'amour, la loyauté, le respect et le dévouement à ma personne. »

« Depuis l'ouverture solennelle de la dernière session législative, la Providence a bien voulu donner un nouveau gage de sécurité au trône par la naissance d'une princesse. »

« J'ai le plaisir de vous annoncer que je continue à recevoir des puissances alliées des témoignages sincères d'amitié, et j'ai l'espoir fondé que, dans peu de temps, les différends avec le saint-siège seront terminés, sans préjudice pour le droit de la couronne, et en ayant égard aux besoins de l'Eglise lusitanienne. »

« La tranquillité publique n'a point été troublée dans le royaume, et c'est avec plaisir que je vous annonce ce fait. »

« En fixant le chiffre de l'armée de terre et de mer, vous satisferez à ce qu'exigent l'honneur, l'intérêt et la sécurité du pays. »

« Conformément aux dispositions de la charte constitutionnelle, le budget de l'année financière vous sera présenté, et mes ministres vous feront, soit sur cet objet, soit sur les diverses branches du service public, les propositions qui paraîtraient utiles, et dont l'expérience aurait démontré la nécessité. Je suis convaincue que les chambres donneront à mon gouvernement la coopération que j'ai le droit d'attendre de leur zèle et de leur sollicitude pour le bien public. »

« La session est ouverte. »

On lit dans un journal anglais :

« Les journaux de Paris semblent vouloir insinuer, en s'appuyant sur l'autorité supposée de M. Guizot, que l'Angleterre a consenti à renoncer au droit de visite. Eh bien ! le cabinet britannique n'a jamais fait une concession de ce genre, et nous croyons pouvoir assurer, sans crainte de nous tromper, qu'il n'en fera pas. L'Angleterre abandonnerait volontiers ce droit, dont l'exercice est accompagné d'embarras involontaires et de querelles irritantes, si le but pour lequel ce droit a été établi pouvait être atteint par d'autres moyens. Mais l'Angleterre n'a obtenu ce droit qu'au prix de très-grands sacrifices ; elle l'a exercé avec la coopération d'autres nations chrétiennes, pour abolir un trafic infame, que, jusqu'à présent, elle n'a pu que modifier et non extirper, et aussi long-temps que les traités sur lesquels ce droit est basé et fonctionnent ne seront pas déchirés ou désavoués, elle ne saurait se résigner à laisser outrager son honneur et les intérêts généraux de l'humanité, en abandonnant lâchement un privilège précieux et l'accomplissement d'un grand devoir. »

Est-ce clair, cette fois, et MM. les députés comprendront-ils qu'on les joue ?

On se rappelle qu'un coup de fusil ou de pistolet fut tiré il y a quelques mois sur les voitures de l'empereur Nicolas lui-même passant par Posen. Une enquête eut lieu, qui n'eut d'autre résultat que celui de vexer les Polonais de la frontière. Or, voici ce qu'on écrit de Posen en date du 31 décembre dernier. On trouvera peut-être dans cet incident un indice pour de nouvelles recherches plus fructueuses, ce que nous sommes loin de souhaiter.

« Avant-hier, un agent de police de Varsovie arrêta dans un petit cabaret de la banlieue de notre ville un sieur Jengiwicky, négociant failli de Varsovie, qui était venu à Posen pour se mettre à l'abri des poursuites de ses nombreux créanciers, et qui ici s'était rendu coupable de plusieurs escroqueries. Cet individu, aussitôt après son arrestation, demanda à parler au président du grand-duché de Posen, M. le conseiller d'état Beermann, disant qu'il avait un secret de la plus haute importance à lui révéler. »

« Conduit en présence de ce magistrat, Jengiwicky lui dit : « Monsieur, la personne qui a tiré le fameux coup de fusil, et qu'on cherche, c'est moi. La balle était dirigée contre l'empereur Nicolas ; mais ce n'est pas moi qui en voulais aux jours de ce prince : ce sont deux grands personnages de Posen, qui, abusant de ma profonde misère, m'engagèrent à commettre l'attentat, pour lequel, au surplus, je n'ai reçu qu'une faible partie de la récompense qui m'était promise, parce que j'avais manqué mon but. »

« M. Beermann lui demanda quels étaient les deux personnages en question, et Jengiwicky lui désigna deux fonctionnaires, dont l'un appartenait à l'administration des finances et l'autre à celle des postes. »

Camargo avait le ton si tranchant, elle paraissait si sûre de ses droits à commander, que le pauvre factotum n'osa pas hésiter davantage. Il descendit pour aller chercher le jeune homme, mais il allait doucement, comptant ses pas et murmurant : — Si M. le comte arrivait au moins !... Il me semble que ce que je fais là sent le bâton d'une lieue.

Pendant ce temps, Camargo, le cœur palpitant d'impatience, cherchait à faire comprendre au jeune homme qu'on allait l'introduire ; elle trouvait le temps horriblement long. Enfin la grosse porte grince sur ses gonds ; un signe fait fait à l'étranger, qui d'un bond traversa la rue, et en quelques secondes fut debout devant Camargo pâle et chancelante.

— Pierre !... c'est vous !... c'est vous ! dit Marie en tendant la main au pauvre poète, qui la contemplant dans une muette angoisse. Comment étiez-vous là à cette heure ?

— Hier, à minuit, dit Pierre d'une voix altérée, je suis venu me placer là, devant l'hôtel où je vous savais enfermée, et j'y serais resté, et j'y serais resté peut-être, si je ne vous avais revue.

— Pauvre ami ! dit Camargo d'une voix émue. Mais il ne s'agit pas de nous attendre : c'est le moyen de sortir d'ici qu'il faut trouver ; car enfin, jusqu'à présent, j'ai évité le danger, mais...

— Marie ! murmura Pierre en tombant à genoux et en baisant les mains de la jeune fille, tandis que deux larmes glissaient sur ses joues.

Marie comprit ce muet accent d'une amoureuse reconnaissance ; elle rougit et se détourna.

— Mais ce danger existe toujours quand on est ainsi dans un tête à tête forcé, derrière ces murs épais que les gens du roi ne sauraient ébrécher. Ne connaissez-vous aucun moyen ?

— Aucun, à moins pourtant que je ne vous enlève à mon tour.

— Folie ! il y a ici vingt ou trente valets et pages qui veillent sur moi et nous arrêteront au passage. Que faire ?

— Votre père doit être en ce moment chez le cardinal Fleury ; il veut obtenir une réparation éclatante, et qu'un mariage...

— Un mariage ! dit Camargo avec une étrange surprise, un mariage avec le comte de Melun !... répéta-t-elle à mi-voix.

— Ah ! Marie, dit Pierre avec douleur, ce projet flatte votre vanité. Vous préférez les titres au bonheur et à la gloire ! Vous leur sacrifierez l'amour profond de ceux qui vous avaient voué leur vie ! Ah ! vous ne savez pas tout ce que vous perdrez !

— Mais je n'ai pas dit... Ce mariage est impossible... Seulement, vous le voyez, Pierre, il faut attendre : nous ne pouvons fuir ainsi en plein jour ; il faut trouver quelque expédient.

« Ces deux hommes ont été arrêtés ; mais ils ont été de suite remis en liberté, parce qu'il a été constaté que lors du passage du czar par Posen ils étaient déjà depuis long-temps absents de cette ville, et que du reste aucune charge, pas même apparente, n'a été découverte contre eux. »

« Jengiwicky a été mis au secret, et l'instruction contre lui continue. »

Le bourreau de Napoléon à Sainte-Hélène vient de mourir. Ce n'est pas dans son lit que devait finir un pareil misérable ; mais la justice humaine, nous le voyons tous les jours, a ses aberrations et ses oublis.

« Sir Hudson Lowe, dit le journal anglais le *Globe* du 11, est mort hier soir des suites de l'attaque de paralysie dont il avait été frappé dernièrement. Chargé de la garde de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène, sa conduite envers le monarque déchu a été hautement censurée ; cependant, comme officier en activité, subordonné aux ordres de ses supérieurs, il ne fut réellement que l'agent des autres. On dit que quelques documents intéressants et des mémoires écrits par sir Hudson Lowe sur des événements relatifs à l'emprisonnement de Napoléon ont été confiés par sir Hudson à un ami qu'il a chargé de leur publication. On dit que les ordres de lord Bathurst relatifs à la conduite à tenir vis-à-vis de l'empereur y sont consignés. »

Hudson Lowe était enseigne dans la milice de l'East Devon, et il servit comme volontaire en 1785 et 86. Il fit une partie des campagnes contre la France, mais presque toujours dans les grades inférieurs et sans gloire. Il fut battu à Cypre par le général Lamark qui l'en chassa. Plus tard on retrouve Lowe quartier-maître de l'armée anglaise dans les Flandres. En janvier 1812, il recevait le brevet de colonel et était appelé à commander les troupes de la Corse. En 1814, le 4 juin, il fut nommé major-général et chevalier. Enfin, en 1815, il fut chargé de la garde de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène, emploi qu'il conserva jusqu'à la mort de l'empereur.

« C'est là, dit le *Globe*, le seul événement de sa vie qui lui assure l'immortalité. »

C'est Hudson Lowe qui, l'empereur se plaignant de ne pas rencontrer dans l'île des arbres qui lui donnaient quelque ombrage, eut la cruauté de lui répondre : « On en plantera. » Hudson Lowe, revenu en Angleterre après avoir accompli sa déplorable tâche, fut nommé lieutenant-général en juillet 1830, et il commandait le 50^e d'infanterie en 1842.

Les Français ne doivent que leur exécution à la mémoire de cet homme. Tout au plus ne trouvera-t-elle de l'indulgence que dans les feuilles apologistes d'un ministre qui applaudissait à Gand au massacre de nos soldats dans les plaines de Waterloo, massacre qui fut le signal du cruel exil de la victime des Bourbons, des Anglais et d'Hudson Lowe.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans l'Emancipation :

L'opposition l'a emporté dans la formation des bureaux dans tous les districts de la capitale, ce qui est d'un bon augure pour les élections de huit députés et d'un sénateur qui ont lieu en ce moment, par suite de démissions et d'acceptations d'emplois salariés.

Un décret royal du 6 rapporte celui daté de Vittoria le 26 octobre 1841, par lequel Espartero avait supprimé la dotation que recevait Christine comme reine douairière.

Narvaez vient de refuser le grade de capitaine-général des armées qui lui était concédé. Sa lettre, rendue publique, fait parade de beaux sentiments et est arrangée de manière à faire servir cette prétendue abnégation à populariser le dictateur.

Les députés et les sénateurs de Grenade appartenant à l'opposition ont adressé une manifeste aux ayuntamientos de la province pour les exciter, au nom de la constitution, à ne pas se prêter à la répartition de l'impôt. Le chef politique s'est avisé de sommer les représentants du pays d'avoir à reconnaître les signatures qu'ils ont apposées à ce document, comme si on se proposait de leur faire un procès à ce sujet. Ces derniers ont refusé d'obéir.

MM. Donoso Cortez et Ros de Olano sont arrivés à Madrid le 7. Le général Puig Samper, capitaine-général de la Galice, a ordonné plusieurs mouvements à ses troupes pour les tenir en mesure de se porter rapidement sur les points où la tranquillité publique pourrait être troublée.

D'après la *Centinela de Galicia*, il paraîtrait qu'à Lugo, Betanzos, Fuy et Vigo, quelques agitateurs voudraient profiter de la publication de la loi sur les ayuntamientos pour essayer de troubler la tranquillité publique.

L'ayuntamiento de Tolosa a donné sa démission. La moitié des conseillers municipaux aurait motivé cette résolution sur ce que

Pierre sourit avec amertume, en remarquant l'hésitation et le trouble de Marie.

— Vous ne voulez plus fuir ?

— Je n'ai pas dit cela, mais trouvez le moyen.

— Eh bien !... ce balcon est peu élevé... Cette nuit, je serai sous vos fenêtres ; il me sera facile de vous jeter une échelle de soie, vous l'attacherez, et...

— Vous perdez la tête, mon pauvre Pierre !... Et pendant tous ces apprêts, que le guet vienne à passer, Camargo ira avec vous rendre compte de ses escapades de nuit. C'est impossible.

— Adieu, Marie !

— Quoi ! vous me quittez ainsi !

— Oui, oui, car mademoiselle de Camargo ne peut plus me comprendre. J'étais venu pour la sauver, et elle refuse. Je vous aimais, moi, et je n'osais vous le dire. Mais qu'est-ce que l'amour d'un pauvre poète auprès de celui du comte de Melun ? Qu'est-ce que cet amour, qui ne vous ferait qu'un bonheur humble et mystérieux, auprès de celui du grand seigneur, qui peut vous donner un titre et des richesses ?... Adieu donc, Marie ! Puis-je vous ne jamais regretter un passé perdu sans retour ? Puis-je vous, dans ce nouveau monde où vous aspirez à paraître, ne jamais souffrir ni dédaignés, ni offensés ! Puis-je vous ne pas regretter, belle fleur dépaysée, transplantée brusquement sur un sol nouveau, ce théâtre où vous étiez reine, ce cercle étroit où vous étiez adorée, ces cœurs qui vous étaient tous dévoués !... Puis-je vous ne jamais pleurer, Marie, les larmes que j'ai versées pour vous !... Adieu !

Et, s'élançant hors de la chambre, Pierre disparut et laissa Camargo vivement émue, mais non convaincue que le bonheur n'était pas caché sous les armoiries et la couronne d'une comtesse. C'était avec une étrange inquiétude qu'elle attendait le retour du comte de Melun. Elle écoutait avec anxiété tous les bruits du dehors. Sa jeune sœur lui parlait, elle ne l'entendait pas. Son imagination se montait ; elle se voyait déjà comtesse de Melun, ayant ses entrées à la cour. Quelles magnificences ne rêvait-elle pas ! Qu'on lui pardonne ses vaniteuses espérances. L'époux qui pouvait lui offrir tous ces biens était un jeune et beau seigneur, en faveur duquel son cœur avait plaidé contre sa raison ; il était bien naturel de songer à lui donner beaucoup d'amour s'il donnait beaucoup de bonheur ; il était bien naturel qu'une jeune fille de dix-huit ans se laissât éblouir par tout l'éclat d'un haut rang et d'une fortune princière.

(La suite à un prochain numéro.)

la nouvelle loi sur les ayuntamientos est contraire aux fueros, l'autre moitié sur ce qu'elle est contraire à la constitution. Plusieurs conseillers municipaux de Saint Sébastien ont donné également leur démission, l'appuyant sur les mêmes motifs que ces derniers.

— Les journaux de Barcelonne sont du 9.
Le général Pavia, commandant en second de Catalogne, est arrivé la veille de Cadix, à bord de la *Villa de Madrid*.
Le général chef politique Schelly est parvenu à contracter un emprunt de 60,000 piastres; cela fera marcher les choses un mois ou deux.
Le 7 est passé à Barcelonne, venant de Madrid et se rendant à Figuières, le colonel Delamere, porteur de la capitulation ratifiée avec quelques changements. On attendra cependant encore le retour de M. Mateu, envoyé de don Francisco auprès d'Atmeller, et de M. Gay, premier alcade de Figuières, lesquels sont allés aussi depuis le 2 remplir une mission à Madrid pour opérer la reddition du fort.

DOCUMENTS COMMERCIAUX.
Situation des marchandises françaises. — Soieries. — Progrès de la concurrence que nous faisons aux soieries de Chine.

Des renseignements transmis à la date du 10 juillet 1843 signalent les efforts que font plusieurs négociants français établis au Chili pour améliorer notre système d'importation et obtenir sur les marchés de l'Amérique une prépondérance qu'il ne nous sera pas impossible de nous assurer, si nos expéditeurs s'attachent de plus en plus à y envoyer des articles bien appropriés au goût et aux besoins locaux. C'est en se conformant à cette exigence que déjà ils sont parvenus à lutter contre une concurrence très redoutable pour nos soieries, celle de la Chine, et à conserver le premier rang pour la vente des articles de goût, malgré les tentatives de la Suisse et de l'Allemagne pour nous supplanter dans cette branche de commerce.

Un fait important à remarquer, c'est que la France a réussi à remplacer, au Chili, par ses propres soieries, les satins, la serge, la listonnerie, les gros de Naples et la soierie à coudre de provenance chinoise. Ainsi, les satins noirs de Chine, de 33 pouces (1) de largeur, restent sans acheteurs au prix de 11 réaux, tandis que les satins noirs de France se placent facilement à 20 réaux. La serge de Chine s'offre à 8 réaux et celle de France à 11; les gros de Naples chinois dits glacés, de 26 pouces de largeur, se vendent difficilement 5 réaux, et ceux de France, de 32 pouces, atteignent de 9 à 11 réaux. Les listons chinois sont complètement négligés. Enfin, les soieries françaises, en général, ont obtenu une faveur qui était justifiée par la bonne qualité des étoffes exportées. Ces faits fixeront sans doute l'attention de notre commerce d'exportation.

La Chine, en outre, importait par masses, au Chili, des châles de levantine sergée, brodés au métier.

Aujourd'hui, les imitations que nous faisons de ces tissus sont répandues sur le marché, d'où ils menacent d'exclure ceux de Chine. Un envoi récent de cet article français a eu également un grand succès à Lima. Il importe néanmoins que le zèle de nos fabricants ne se ralentisse pas. Au début de cette nouvelle et fructueuse concurrence, ils doivent s'attacher à donner à leur fabrication toute la perfection désirable, afin de conserver et d'étendre le débouché qu'elle leur promet.

La France l'a jusqu'ici emporté, au Chili, dans la vente des châles, par l'élégance de ses dessins, l'éclat de leurs couleurs, et surtout des nuances lilas, violet, lavande, que les Chinois n'ont jamais pu obtenir, ou qui arrivent presque toujours piquées ou endommagées. Mais la Chine se distingue encore par la qualité de la matière première qu'elle emploie, par la force de ses châles, dont les franges sont plus fournies que celles des nôtres. On ne saurait donc mettre trop de soin à obtenir de nouvelles améliorations sous ce double rapport et à satisfaire le goût du pays.

Les châles sergés brodés au métier, que nos fabricants désignent sous le nom de *châles chinois deux couleurs*, coûtaient en Chine, vers le commencement de 1843, 6 piastres (environ 32 fr.); nos articles similaires n'avaient pu jusque-là être établis à moins de 40 à 42 fr., et bien que les progrès de la fabrication aient permis, depuis, à nos manufacturiers de les livrer à moindres prix, l'avantage est encore du côté de la Chine. Sur le marché chilien, toutefois, il y a à peu près parité, attendu que les frais de transport sont en général plus élevés pour le trajet de Chine au Chili que pour celui de France en ce dernier pays, la Chine ayant fort peu d'objets de chargement à expédier aux ports chiliens, et le fret de sa navigation étant dès lors plus élevé que le nôtre.

Quant aux châles quatre quarts, la Chine les livre au prix de 3 piastres 4 réaux 1/3 (19 fr.) pris sur les lieux, et la France a pu les fournir à raison de 2 piastres 4 réaux 1/4 (un peu moins de 14 fr.) la pièce. Pour cet article nous avons donc une supériorité sur nos concurrents. C'est là un fait qui, dès à présent, assure d'heureux résultats aux efforts de nos importateurs. Il faut remarquer, néanmoins, quela rubannerie, article dont la fabrication est relativement peu coûteuse, y est fournie, presque exclusivement, par la Suisse et l'Allemagne, pays où le prix de la main-d'œuvre est, comme on le sait, généralement peu élevé.

(Extrait des *Documents sur le commerce extérieur*, publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce.)

Le consul Pichon a fait tout ce qu'il a pu à Montevideo pour dissoudre la légion française qui aidait les Montevidéens à combattre l'odieux et sanguinaire Rosas. Telle était l'injonction de M. Guizot, fidèle aux doctrines de la *paix à tout prix*. Malgré les menaces de M. Pichon, les Français avaient persisté.

« Ils pensaient avec raison, dit le *Journal du Havre*, que si la politique du ministère du 29 octobre désapprouvait leurs actes, la France ne leur ferait jamais un crime d'avoir tenu une conduite qui, en sauvegardant leur existence, fondait l'influence française dans les régions lointaines; et, libres, grâce au désaveu du gouvernement métropolitain, de la crainte de compromettre la mère-patrie dans leur querelle, ils résistaient à toutes les tentatives de M. Pichon pour les désunir.

« Il restait un dernier moyen cependant pour vaincre, au moins en partie, cette résistance; moyen détourné, il est vrai, et peu digne, puisqu'il consistait à intéresser leur générosité, en les inquiétant sur les suites que pourrait avoir leur persistance pour la république orientale. Eh bien! c'est ce moyen que le ministère n'a pas hésité à employer. C'est le gouvernement de Montevideo qu'il a menacé de sa colère, si les Français continuaient de leur prêter leur concours; et devant cette menace qui devait attirer

sur ses alliés et ses hôtes de nouveaux embarras, la légion française a cédé.

« La légion française n'a pas abandonné la cause dont elle avait pris la défense, elle n'a pas déserté le poste qu'elle avait choisi; mais, obéissant à l'injonction du ministère Guizot, elle a déposé la cocarde et les couleurs nationales, et effacé de son drapeau le nom de la France. Toutefois, en se soumettant, elle a protesté contre cette exigence et adressé à la chambre des députés une pétition dans laquelle, en exposant ses plaintes, elle réclame la protection due aux intérêts nationaux. »

Ces Français n'ont pas de délégués à la chambre; ils n'ont pour se défendre que leur bon droit et leur qualité de Français. Cela ne suffit pas aujourd'hui, et l'Angleterre seule est respectée dans le monde, parce qu'elle commence par protéger ses nationaux de son pavillon.

On voit par ce que nous avons cité que la chute de M. Guizot, ce ministre de l'étranger, ne sera pas saluée seulement en France de patriotiques acclamations, qu'il y aura de l'écho partout où la France compte des enfants.

L'*Univers Religieux* nous annonce, au sujet de la retraite forcée de l'aumônier du collège de Rennes, que nosseigneurs les évêques se proposent « de traîner l'iniquité en une telle lumière qu'il n'y aura qu'un cri parmi les honnêtes gens contre les oppresseurs de la conscience catholique. Quel que soit le mugissement blasphématoire qui réponde à ce coup de tonnerre, nous appelons de toute l'énergie de notre foi en Dieu et en la loyauté de la France le jour où il retentira. »

Les foudres de l'église sont éteintes depuis long-temps, et il n'est au pouvoir d'aucun parti de pouvoir les rallumer. Les menaces de l'*Univers* sont de ridicules fanfaronnades, et elles n'épouvantent personne.

On nous adresse la lettre suivante :
« Rive-de-Gier, 15 janvier 1844.

« Monsieur le rédacteur,
« Un vaste projet d'association houillère s'élabore en ce moment dans nos contrées, et déjà quelques journaux ont annoncé que de sa formation devait résulter un grand avantage. Mais est-ce en faveur du public en général, ou de la localité seulement, ou des compagnies exploitantes?

« Je ne sais ce que ces journaux entendent par une pareille insinuation; mais j'ai la persuasion que si les sociétés s'unissent, l'intérêt général sera gravement compromis par le bénéfice considérable qui surgira aux caisses de la nouvelle compagnie, aux dépens de l'ouvrier, du fournisseur et du consommateur de Rive-de-Gier.

« Les sociétés ont intérêt à s'unir, cela est évident, par la raison toute puissante qu'à l'instigation de quelques grands spéculateurs, elles ont enfoui dans les caisses des sommes trop considérables peut-être, et que les bénéfices extraits du capital primitif s'étant amoindris d'autant, il leur est pénible de se résigner à une décroissance qui, du reste, a eu son bon côté commercial par le nivellement actuel des valeurs. Or, de cette agglomération sociale il résultera inévitablement une coalition qui voudra compter à son avoir, contre le pays non sujet à concurrence, d'abord une augmentation sur la valeur de la houille livrée à la consommation, ensuite une diminution sur le salaire de l'ouvrier, sur le prix du bois à l'usage des mines et sur celui du transport par la voie du canal ou du chemin de fer.

« Si de compte les deux premiers articles (ceux relatifs aux consommateurs et à l'ouvrier) devaient à toujours être retranchés, l'esprit public n'aurait pas à s'émouvoir, la lutte financière restant engagée seulement entre monopoleurs, c'est-à-dire propriétaires de forêts, compagnies des mines, du canal et du chemin de fer; mais le danger est imminent, notamment pour Lyon et Rive-de-Gier : pour Lyon, parce que, ne pouvant s'approvisionner qu'à Rive-de-Gier et à Saint-Etienne, il aura à subir la loi que feront les compagnies exploitantes de ces deux villes, dont l'harmonie est parfaite; pour Rive-de-Gier, parce que sa population de mineurs, déjà si souffrante par les réductions opérées sur son salaire, se verra encore inévitablement contrainte à une nouvelle réduction; que, pour sûreté d'un plus grand bénéfice, huit ou dix puits seront mis en état de chômage, et qu'alors quelques centaines d'ouvriers auront à s'alimenter de la misère; que, par une augmentation de prix du combustible, les verreries, déjà si restreintes dans leurs bénéfices, devront renoncer à soutenir la lutte de concurrence ouverte en ce moment sur leurs produits, ou se voir contraintes à réduire, s'il y a possibilité, le salaire de leurs ouvriers; que, par suite, le commerce de détail ouvert à la classe ouvrière sera annihilé, et que les propriétés construites perdront une partie de leur revenu par l'émigration des ouvriers qui s'effectuera certainement, malgré qu'en apparence ils soient liés à la glèbe.

« Tous ces cas à peu près certains seront communs à Saint-Etienne, qui, il faut le reconnaître pourtant, peut se défendre très-avantageusement par les autres branches de son industrie.

« De ces faits il n'en demeure pas moins pour constant que dans beaucoup de localités certains assemblages commerciaux ou manufacturiers sont un malheur pour la classe peu aisée, et c'est ainsi qu'en Angleterre et en Belgique, centres des plus belles exploitations houillères de l'Europe, les deux points extrêmes s'entrechoquent par le contact du paupérisme qui se forme incessamment, et que traîne à sa suite le monopole exercé par les grandes combinaisons des fortunes envahissantes.

« Je désire sincèrement, Monsieur le rédacteur, que ma lettre puisse amener une explication qui réfute mes assertions, et je m'estimerai heureux si le public consommateur, l'ouvrier et la population stable de Rive-de-Gier, rassurés par des paroles de franchise et de vérité, trouvent sécurité dans l'avenir qui leur est préparé.

« Agrérez, etc. Un propriétaire des environs de Rive-de-Gier. »

Chronique.
LYON.

Jeu de dernière, vers quatre heures du soir, une femme a été arrêtée au moment où elle emportait une pièce de foulards qu'elle avait adroitement enlevée sur le comptoir d'une marchande de nouveautés chez laquelle elle était entrée sous le prétexte de faire divers achats.

C'est au courage des sieurs Donnat et Mallassalle, bateliers sur la Saône, que deux individus dont la barque a chaviré avant-hier matin en aval du Pont-de-Pierre doivent leur salut.

La personne à laquelle trois petites cuillères en argent, portant la marque J.-B. L., auraient été volées, est invitée à se présenter au bureau de M. Pionin, commissaire de police, à l'Hôtel-de-Ville.

On nous communique le fait suivant, dont nous ne garantissons pas l'authenticité, mais qui est vraisemblable.

La scène est dans le bois d'Alix. Un garde forestier, en faisant sa tournée, rencontre dans cette forêt plusieurs individus ramassant du bois, sans respect pour la propriété d'autrui. Il les invite à s'éloigner; ils s'approchent de lui, le saisissent à l'improviste et l'attachent à un arbre. Après l'avoir ainsi condamné au repos le plus absolu, ces effrontés mairauds s'éloignent, emportant leur provision de bois, et le laissent ainsi attaché à l'arbre en l'exhortant à la patience. Heureusement près de là passa une personne qui, attirée par les cris du garde, s'empressa de le rendre à la liberté.
(Journal de Villefranche.)

CÉRÉALES.
MARCHÉ AUX GRAINS DE LA GUILLOTIÈRE.
Samedi 13 janvier 1844.

Les arrivages vont toujours en diminuant de marché en marché. Le cours du dernier a été à peu près le même sur tous les articles qu'au précédent marché. Les seules affaires importantes qui se soient faites avaient pour objet des blés de Bourgogne et de Champagne vendus sur échantillons, selon le mérite, de 27 f. 75 c. à 28 f. 75 c. les 100 kilogrammes, pris aux bateaux, soit à la gare de Vaise, soit au port Saint-Vincent. Les blés du Dauphiné avaient une tendance à la hausse. Le cours a été de 28 f. 25 c. à 29 f. les 100 kilogrammes.

Les farines se sont mieux soutenues. La boulangerie, qui, en général, n'est pas bien approvisionnée, cherche à entamer quelques affaires. Les farines deuxième qualité, dites rondes, sont demandées à 40 f. les 100 kilogrammes.

Bourgoins et quelques autres localités du Haut-Dauphiné viennent continuellement charger des blés, seigles et orges. Une partie est dirigée sur la frontière de Savoie. Ce dernier pays aura probablement des besoins toute l'année.

Marseille, 15 janvier.
BLÉS.

La huitaine que nous venons de parcourir a été plus fertile en transactions que celle qui l'a précédée. La demande pour l'Angleterre, ainsi que les vents du nord, contraires aux arrivages, ont provoqué de nombreuses affaires. Depuis hier, cependant, le mouvement s'est un peu calmé, par suite de l'augmentation du fret, qui a mis obstacle à la conclusion de plusieurs marchés.

La majeure partie des opérations a porté principalement sur les blés de Pologne, qui ont été vendus dans les prix de 21 f. à 22 f., escompte 2 0/0. Il s'est traité aussi des Roumélies à 16 f. 50 c. et 17 f., plus un chargement d'Ibrail supérieur à 19 f. les 160 litres entrepôt.

A livrer, on a vendu également des Pologne à 22 f. et 22 f. 50 c. La consommation est toujours calme.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.
Etat de situation de l'entrepôt des soies au 31 décembre 1843.

Quantités restées en entrepôt au 30 novembre 1843.
Soies moulinées : 535 balles pesant 51,594 kilogrammes. — Soies grèges : 586 b. p. 74,29 k. — Bourre de soie en masse : 1 b. p. 33 k. — Bourre de soie cardée : 1 b. p. 187 k.

Quantités entrées pendant le mois de décembre.
EN ENTREPOT. — Soies moulinées : 281 b. p. 30,287 k. — Soies grèges : 82 b. p. 9,589 k.

Quantités sorties pendant le mois.
POUR LA CONSOMMATION. — Soies moulinées : 350 b. p. 33,079 k. — Soies grèges : 165 b. p. 19,042 k.
POUR LE TRANSIT. — Soies moulinées : 10 b. p. 1,099 k. — Soies grèges : 72 b. p. 8,818 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.
Soies moulinées : Angleterre. — Soies grèges : id. — Bourre de soie en masse : id. — Bourre de soie cardée : id.

Quantités restant en entrepôt le 31 décembre 1843.
Soies moulinées : 456 b. p. 47,705 k. — Soies grèges : 435 b. p. 36,014 k. — Bourre de soie en masse : 1 b. p. 33 k. — Bourre de soie cardée : 1 b. p. 187 k.

Etat des quantités de soies exportées pendant le mois de décembre 1843, avec comparaison du même mois de l'année 1842.

Décembre 1843.
Soies écruës. — Grèges : 187 k. 29 d. — Moulinées : 3,802 k. 63 d. — Teintés : 2,516 k. 76 d.

Décembre 1842.
Soies écruës. — Grèges : 310 k. 70 d. — Moulinées : 4,215 k. 44 d. — Teintés : 2,000 k. 85 d.

Tribunaux.

La veille de Noël, deux vieillards, deux amis, étaient attablés dans un cabaret de barrière. Ils étaient heureux, la salle était tiède; le rôti de veau, une chère délicate, et le vin, dont ils n'usaient pas tous les jours, égayaient leur propos. L'un d'eux est chiffonnier; depuis cinquante ans il porte le nom d'Orlot, nom resté pur au milieu des chiffons.

Vers la fin de leur repas, une femme âgée, triste, vint s'asseoir à leur table. Les garçons ne semblaient pas s'occuper d'elle et ne lui servaient rien. Le père Orlot, qui s'y connaît, pensa qu'une politesse faite convenablement ne serait pas repoussée. Il lui offrit un verre de vin. A la vivacité qu'elle mit à le boire, le vieux chiffonnier jugea que pour cette femme ce n'était pas prendre un plaisir, mais obéir à un besoin impérieux : elle avait faim !

« J'ai vu ça tout de suite, dit le père Orlot en déposant; je lui aurais bien fait venir au galop un plat de six sous, deux sous de pain et une chopine, mais je n'avais plus que deux sous disponibles. Moi qu'avais bien sougé, ça me faisait de la peine de voir cette femme dans une société de plaisir mâcher la faim. Je lui dis de bon cœur : « Venez dans ma chambre, la mère, y a du pain; je vous achèterai mes deux sous de fromage, vous mangerez, vous vous en irez, et demain il fera jour. » Fait comme il est dit, elle vient; j'achète les deux sous de fromage, nous montons. Je lui coupe une longueur de pain... deux longueurs, sans reproche; elle avale et elle file. Moi j'me couche et j'm'endors comme un imbécile.

« Le lendemain matin, on frappe à ma porte; j'ouvre, et qu'est-ce que je vois? Ce que je n'avais jamais vu, des municipaux qui me disent : « Connaissez-vous cette femme? — Quelle femme? — Qui est avec nous, regardez. » J'étais si interdit, qu'avec ça que j'ai la vue basse, je ne reconnaissais pas ma particulière. « Est-il vrai que vous lui avez donné cette chemise? — Quelle chemise? j'en ai deux, une occupée, l'autre que je garde pour le jour de l'an. — Regardez, » me dit un municipal. Je regarde et je reconnais mon numéro 2. Moi qui y avais donné à manger dans son besoin, elle m'avait volé, la malheureuse! (Se tournant vers la prévenue.) Ah! la mère, c'est pas du bon bois, ça! Avoir faim, c'est bien; mais voler!... Vous voyez, ça vous a pas porté bonheur. » M. le président : En introduisant chez vous une personne que vous ne connaissiez pas, vous auriez dû la surveiller.

Orlot : Est-ce que je croyais qu'on pouvait me voler, moi ? D. Vous avez dû la voir rôder dans votre chambre. — R. Avec

(1) Ce document n'indiquant pas s'il s'agit ici de pouces français, anglais ou espagnols, on a dû s'abstenir de faire aucune conversion en unités métriques. Cette observation s'applique également aux prix, le document ne faisant pas connaître si le tissu est compté à l'aune, au yard ou à la yarde.

quoi que je l'aurais vue? y avait pas de chandelle; faut du pain avant le suif.

D. N'avez-vous pas entendu remuer un meuble, glisser un tiroir?

Orlot, après un bon gros rire : Des meubles! des tiroirs! (Il rit de nouveau, puis reprend.) C'est juste, mon président, on devrait être comme vous dites; mais chez moi absent par congé. Mon secrétaire, c'est le chevet de mon lit, où que je mets mon permis de la préfecture; ma commode, c'est une corde et deux clous, et je vous réponds que les tiroirs sont toujours bien graissés, ça ne crie pas.

L'ingrate Sophie Menzer a été condamnée à trois mois d'emprisonnement.

Nouvelles Diverses.

Un horrible assassinat vient d'être commis à Paris, dans la maison qui fait l'angle de la rue du Cherche-Midi et de la rue d'Assas, sur la personne d'une dame qui, depuis le mois d'octobre dernier, était venue se loger dans ce quartier. Cette dame, connue sous le nom de femme Léon, vivait seule depuis plusieurs années, jouissant d'une fortune de 5,000 f. de rentes sur l'état. Elle occupait un appartement au deuxième étage, et ne recevait chez elle que fort peu de monde; elle faisait elle-même son ménage, avec l'aide d'une femme qui venait chez elle de temps en temps.

Le dimanche 7 janvier dernier, la dame Léon sortit de son domicile vers quatre heures pour aller passer la soirée chez des amis, rue du Dragon. Tandis qu'elle était sur le seuil de la porte, arrêtée par l'incertitude du temps, un locataire de la maison en face, se disposant à sortir également, offrit à sa voisine de la conduire dans la rue du Dragon; car il allait lui-même, disait-il, dans cette direction. La dame Léon accepta cette offre. Le concierge les vit partir ensemble, au bras l'un de l'autre. A dix heures, la dame Léon rentra seule et monta dans son appartement.

Le lendemain, la laitière vint apporter la provision de lait à la femme Léon; mais, ayant sonné en vain à sa porte, et la croyant sans doute endormie, elle laissa la boîte au lait dans l'encoignure de cette porte. Quel ne fut pas l'étonnement de la laitière lorsque le surlendemain elle trouva la boîte à la même place et encore pleine! Alors elle s'enquit près du concierge de la dame Léon : personne ne l'avait vue dans la journée du lundi. Cette absence si prolongée fit concevoir de vives inquiétudes. Enfin, à trois heures de l'après-midi, le concierge ayant informé le propriétaire de la maison de ce qui se passait, celui-ci s'empressa de faire venir un serrurier et d'ouvrir la porte.

Le propriétaire et les voisins entrèrent et pénétrèrent dans la chambre à coucher située au fond de l'appartement. Là, un horrible spectacle se présente à eux : la dame Léon était étendue, gisant sur le carreau, au milieu d'une mare de sang; sa figure était mutilée à coups de marteau. Mais il paraît qu'avant d'en arriver à ces affreuses violences, l'assassin avait tenté de l'étouffer par strangulation au moyen d'un tablier qui était encore roulé autour du cou de la victime.

La lutte entre cette malheureuse femme et les assassins n'avait pas dû être de longue durée, car les voisins des étages supérieur et inférieur n'avaient entendu aucun bruit. L'un d'eux, cependant, déclara qu'il avait entendu les deux petits chiens de la dame Léon aboyer d'une manière extraordinaire pendant la nuit du dimanche au lundi. Au moment où l'on pénétra dans l'appartement, ces deux chiens étaient couchés aux pieds de leur maîtresse.

Les perquisitions qui ont été faites ont amené la découverte d'un marteau ensanglanté. On a trouvé une espèce de monseigneur; cet instrument était aussi teint de sang.

Les meubles étaient en désordre, le linge était renversé; l'argenterie, ainsi qu'une somme d'argent peu importante, ont été

volées à la suite de l'assassinat. Il paraît que les voleurs s'étaient introduits chez la veuve Léon pour la voler, et ce serait au moment où elle pénétrait dans sa chambre à coucher, où ils s'étaient retirés, qu'ils avaient tenté d'étouffer ses cris avec le tablier, et qu'ils l'auraient assassinée pour éviter d'être arrêtés.

— Le 2 janvier, le maréchal-des-logis Véry et le gendarme Le Morillon, de la brigade d'Auray (Morbihan), se rendaient à la commune de Locmariaquer, pour remettre des congés définitifs aux militaires de la classe de 1836, lorsque, vers une heure de l'après-midi, ils aperçurent un individu qu'ils présumèrent être un réfractaire; car, à leur vue, il courut se cacher dans le grenier du sieur Guillam Thuriau, laboureur et conseiller municipal au village de Kerlegouan, en Locmariaquer. Les gendarmes se rendirent chez ce propriétaire, lui firent part de l'objet de leur visite, et le sommèrent de leur livrer cet insoumis, lui déclarant que si, comme ils en étaient convaincus, c'était réellement un réfractaire, ils se contenteraient de l'arrêter et ne rédigeraient point de procès-verbal de recel. Guillam, au lieu de reconnaître les dispositions bienveillantes des agents de la force publique, jura qu'il était faux qu'il eût chez lui un pareil homme, et ajouta même qu'il n'avait pas de domestique, tandis qu'au contraire les gendarmes venaient d'apprendre qu'il en avait un depuis deux ans, étranger au pays.

Dans ces circonstances, le maréchal-des-logis Véry, en l'absence du maire et de l'adjoint, requit Guillam lui-même, en sa qualité de conseiller municipal, de l'assister dans la visite domiciliaire qu'il allait faire chez lui en sa présence. Guillam s'y refusa formellement; mais, après s'être assuré que le fuyard s'était bien réellement réfugié chez Guillam, le maréchal-des-logis se mit en devoir de monter dans le grenier, dont la porte était encore ouverte.

A peine y était-il entré qu'il tomba dans un trou pratiqué dans un tas de foin, et, comme il cherchait à en sortir, il saisit la jambe d'un homme qui y était caché. Il le fit sortir de ce trou; mais aussitôt une lutte s'engagea entre cet individu et le maréchal-des-logis, lutte pendant laquelle ils roulèrent l'un sur l'autre. Le gendarme Le Morillon étant accouru au secours de son chef, le réfractaire était sur le point de se rendre et en avait déjà manifesté l'intention, lorsqu'une vingtaine de personnes, hommes et femmes, appelées par Guillam, accoururent armées de fourches, de couteaux et d'une masse en fer, montèrent dans le grenier, battirent les gendarmes, les blessèrent même pour leur faire lâcher prise, et enlevèrent le réfractaire de leurs mains.

Le maréchal-des-logis Véry a reçu un coup de couteau au ponce de la main droite et une profonde morsure à la main gauche, d'où coulait une grande quantité de sang. Le gendarme Le Morillon a reçu deux coups de fourche qui l'ont renversé; son col d'uniforme lui a été arraché; il a perdu dans la lutte sa baïonnette et un paquet de cartouches.

Le sieur Guillam, armé d'une masse, menaçait les gendarmes et excitait de la voix et du geste ceux qu'il avait amenés, leur disant qu'il fallait que le prisonnier fût délivré, ce qui n'a pu avoir lieu que par suite des blessures faites aux gendarmes. Pendant qu'une partie des assaillants les maltraitait, d'autres, avec un crochet, s'efforçaient de les ensevelir et de les étouffer sous des tas de foin que l'on attirait sur eux. Le réfractaire ayant profité de ce désordre pour prendre la fuite, les gendarmes ont pu enfin se retirer et rentrer à leur résidence.

Dès sept heures du soir, Guillam était arrêté à Auray, où il s'était empressé de se rendre pour essayer de pallier ses torts; il a été déposé dans la maison d'arrêt de cette ville pour être transféré à Lorient.

— Le quartier St-Jacques, qui semblait, par sa hauteur au-dessus de la Seine, devoir être constamment privé d'eaux courantes, en est maintenant richement doté; déjà une vingtaine de bornes-fontaines versent chaque jour leurs eaux, depuis le Val-de-Grâce jusqu'aux environs de l'Estrapade, et, dans peu de mois, les maisons les plus élevées pourront s'alimenter d'eau provenant du puits

de Grenelle. Le réservoir placé sur le point culminant de la place du Panthéon est terminé, mais l'administration diffère d'y conduire les eaux jusqu'au mois d'avril, afin de laisser aux conduits qui le recouvrent le temps d'acquiescer toute la durée dont le béton est susceptible.

MM. Mary et Lefort, ingénieurs des ponts et chaussées, chargés de l'aménagement des eaux du puits de Grenelle, ont pratiqué au bassin de distribution, placé près du puits même, une disposition ingénieuse, destinée à suspendre momentanément la distribution de ces eaux, dans le cas où, par une circonstance quelconque, elles deviendraient troubles. Elle consiste en une cuvette tellement équilibrée qu'elle bascule quand elle reçoit des eaux dont la pesanteur spécifique est supérieure à celle qui est propre à l'eau pure. Quand donc l'eau entraîne avec elle une certaine quantité de sable, la cuvette se déverse et l'eau ne peut être admise dans les conduites de distribution.

Cet appareil a déjà signalé deux époques de trouble arrivées dans les eaux du puits de Grenelle. M. Lefort avait soupçonné que la première avait quelque relation avec un tremblement de terre qui avait été ressenti dans l'ouest de la France; ce soupçon a été changé en certitude par l'observation du second trouble, arrivé le 25 du mois dernier, qui a été précédé seulement de deux jours par le tremblement de terre signalé à Saint-Malo, à Cherbourg et dans plusieurs autres points de la Bretagne le 23 décembre. Le mouvement de trépidation que le sol éprouva par les tremblements de terre détruit les berges de la rivière souterraine qui alimente les eaux jaillissantes et en trouble la pureté.

Ce phénomène, qui peut, au premier abord, paraître singulier, se représente dans tous les tremblements de terre un peu considérables. Dans celui qui a ravagé Lisbonne en 1755, toutes les sources sont devenues troubles, et plusieurs même ont cessé de couler. En Savoie, il y a 22 à 24 ans, les sources d'Aix ont éprouvé une suspension momentanée, à la suite d'un tremblement de terre qui s'était fait ressentir dans le midi de la France, et, lors de leur répartition, elles étaient tellement chargées de sable et d'argile, qu'on a craint pendant long-temps que ces sources, si utiles à la santé publique, et qui forment la richesse du pays, ne fussent perdues pour toujours.

— Les recettes du chemin de fer de Paris à Rouen se sont élevées du 2 au 8 janvier à 73,748 f. 30 c., dont 21,978 f. 80 c. pour les marchandises, et 51,769 f. pour 8,361 voyageurs. — Total des recettes depuis l'ouverture de ce chemin : 3,418,207 f. 84 c.

Voici quelles ont été les recettes des différents mois de l'année 1843 : Mai, 265,552 f. 23 c.; juin, 350,603 f. 80 c.; juillet, 398,772 f. 03 c.; août, 542,548 f. 25 c.; septembre, 608,001 f. 94 c.; octobre, 518,512 f. 12 c.; novembre, 378,057 f. 79 c.; décembre, 350,762 f. 10 c.

Les recettes du chemin de fer de Paris à Orléans se sont élevées du 3 au 9 janvier à 90,934 f. 16 c., dont 61,462 f. 15 c. pour 18,950 voyageurs. — Total des recettes depuis l'ouverture : 3,949,080 f. 80 c.

Les recettes depuis l'ouverture se sont réparties ainsi qu'il suit dans les différents mois de l'année 1843 : Mai, 226,852 f. 77 c.; juin, 320,417 f. 12 c.; juillet, 376,083 f. 37 c.; août, 448,626 f. 05 c.; septembre, 510,099 f. 67 c.; octobre, 451,009 f. 76 c.; novembre, 407,587 f. 39 c.; décembre, 355,800 f. 13 c.

— On lit dans l'Heraldo :

« Dans un village des Asturies, près de Pravia, est mort, le 25 décembre, Gaspard Gifuentes, riche laboureur, qui allait avoir 119 ans accomplis. Il avait une seule fille qui aujourd'hui est âgée de 85 ans, et qui est mère de deux filles mariées dans le même village; toutes les deux ont des enfants, et le vieux Gaspard est mort sans avoir éprouvé le chagrin de pleurer aucun de ses descendants, cas très-rare dans la vie. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

ÉTUDE DE M^e DEPLAÇE, NOTAIRE À LYON, PLACE D'ALBON, 2.

CAPITAUX

A PLACER

Sur hypothèque par sommes de 4, 6, 10, 20, 30 et 40,000 fr.

A VENDRE,

DIVERS IMMEUBLES

à la ville et à la campagne.

Dans les prix de 10,000 f. à 600,000 fr.

S'adresser audit M^e Deplacé, notaire. (9956)

A vendre.

POMPE À FEU de la force de deux chevaux, au prix de 1,000 fr. Cette machine est en très-bon état; elle est construite sur un nouveau procédé qui nécessite moitié moins de combustible que les machines ordinaires. — S'adresser, pour les renseignements, à l'hôtel de France, rue de l'Arbre-Sec. (449)

A céder de suite.

UN OFFICE D'HUISSIER

A Mâcon (Saône-et-Loire).

S'adresser à M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1, à Lyon. (4152)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Anboise.

S'adresser au bureau du Censeur.

A louer de suite.

UN GRAND MAGASIN

POUR ENTREPOT,

Rue de l'Angèle, 8, près du quai de Bondy.

S'adresser passage de l'Argue, 11. (2321)

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Mon de Vau est reconnu le remède le plus efficace pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, irritations. — Prix : 2 fr. avec une instruction.

A Lyon, à la pharmacie Quér, rue de l'Arbre-Sec, 13, et à Thizy, à la pharmacie Duvivier. (8780)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréée que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 63 c. et 1 f. 23 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (8715)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHARMON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier; à Saint-Etienne, Agot; à Villefranche; Morel; à Mâcon; Trouillet; à Vienne; Delange; à Voiron; Plana; à Grenoble. (8517)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicerie, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicerie, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus. (8569)

AVIS.

On a perdu dimanche soir, depuis le cours Morand jusqu'à la place des Terreaux, UNE BROCHE EN OR garnie d'un camée.

On est prié de la rendre à M. Estienne, cours Morand, n. 6, au 4^e. (450)

DU 11 AU 20 JANVIER.

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

tous les jours pairs

6 HEURES 1/2 DU MATIN.

(7146)

SIROP DE MACORS

CONTRE LES VERS.

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Le Sirop de MACORS contre les vers n'est pas seulement destiné à leur destruction, mais il en prévient le développement par ses propriétés éminemment toniques sans être cependant échauffantes. Il convient donc aux enfants et aux adultes qui pèchent par un excès de débilité.

Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; aux Brotteaux, pharmacie Delastre, cours Morand; et dans les pharmacies Vernet, place des Terreaux; Forest, place des Capucins; Juffet, place Croix-Paquet; Lardet, place de la Préfecture.

Les consommateurs de ce Sirop sont instamment priés de le demander sous le nom de SIROP MACORS dans les dépôts établis pour éviter toute méprise à cet égard. (9051)

Bonne Récompense.

Samedi matin, de la rue Gentil aux bateaux à vapeur de la Saône, il a été perdu UN CARNIER EN PEAU neuve, fermant environ 300 f. en divers monnaies, contenu dans un sac de toile, plus un portefeuille et d'autres papiers. — Récompense à qui le rapportera à l'hôtel du Cheval-Noir, rue Gentil, 12. (446)

SEUL DEPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7,

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7098)

A DATER DU 10 JANVIER 1844,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

A 6 HEURES 1/2 DU MATIN.

(7311)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulaille, 19.